

# Épreuves des concours de la Classe préparatoire de l'Université de La Réunion : concours externe

Pour des raisons de lisibilité, il a été jugé pertinent d'afficher, outre la mission de préparation aux concours de catégorie A ou A +, un listing des principaux concours envisagés, sans exclure la possibilité pour les étudiants de se présenter à d'autres concours hors liste, afin de capitaliser la préparation réalisée, les connaissances acquises et de profiter de l'ouverture de certains concours (dans l'attente de l'ouverture de ceux correspondant à la liste).

Il a également été convenu de sélectionner des concours susceptibles d'intéresser et des étudiants juristes et des étudiants économistes ou originaires d'AES, puisque la Classe préparatoire sera ouverte aux meilleurs étudiants de la FDE, toutes filières confondues.

Suite aux différentes réflexions menées lors des diverses réunions relatives à la Classe préparatoire, il est possible de proposer la liste suivante (I) et de déduire des programmes des épreuves des différents concours un certain nombre de matières récurrentes à préparer, tant à l'écrit (II), qu'à l'oral (III).

D'après un courrier de la DGFAP, nous pouvons compter dans l'élaboration de la maquette pédagogique de la future Classe préparatoire sur l'expertise et l'expérience de M. François Chambon, habitué à réaliser de telles maquettes pour différentes Universités. Nous pourrions confronter nos visions respectives à cet égard.

## SOMMAIRE

<b>I – Liste des concours externes à préparer et des épreuves correspondantes .....</b>	<b>2</b>
<b>II – Liste des épreuves d'admissibilité à préparer .....</b>	<b>5</b>
<b>III – Liste des épreuves d'admission à préparer .....</b>	<b>7</b>

# I : LISTE DES CONCOURS EXTERNES À PRÉPARER ET DES ÉPREUVES CORRESPONDANTES

## A - Concours de la fonction publique territoriale (Bac + 3)

### **Administrateur territorial : Décret n°88-236 du 14 mars 1988 modifié<sup>1</sup> fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux (annexes I et II)**

- Diplôme : diplômés requis pour se présenter au concours externe d'accès à l'ENA (cf. art. 4 du décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux)

- **5 épreuves d'admissibilité** (en octobre) : **1**/composition d'économie (5h-Coef. 4) **2**/composition de droit public (5h-Coef. 4) **3**/note de synthèse (4h-Coef. 5) **4**/composition sur un sujet d'ordre général (5h-Coef. 3) **5**/au choix (5h-Coef. 2) : épreuve de LVE (version, thème et composition écrite) ou composition au choix (droit des affaires - droit civil - droit pénal - géographie économique et humaine - histoire contemporaine - science politique et administrative - sociologie - gestion comptable et financière des entreprises - démographie - technologies de l'information et de la communication - mathématiques - statistique).

- **6 épreuves d'admission** (en janvier) : **1**/commentaire de texte ou d'un sujet d'actualité suivi d'un entretien (30min-Coef. 5) **2**/épreuve orale de LVE (30 min-Coef. 2) **3 et 4**/oral de finances publiques et d'économie financière (30 min-Coef. 1,5) puis oral au choix sur des questions sociales ou des questions relatives à l'Union européenne (30 min-Coef. 1,5) **5**/oral de droit et de gestion des collectivités locales (30 min-Coef. 3) **6**/oral sur les éléments fondamentaux en matière d'organisation informatique, de logiciels de base et de nouvelles technologies de l'information (20 min-Coef. 1).

- Périodicité du concours : tous les ans en métropole ; nombre de tentatives : 3

- Renseignements : CNFPT et ses délégations - www.cnfpt.fr

- Résultats : février

- Intégration en mai de l'INET à Strasbourg (Institut national des études territoriales) : formation de 18 mois (www.inet.cnfpt.fr)

### **Attaché territorial : décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux**

- **2 épreuves d'admissibilité** : composition sur un sujet d'ordre général (4h-Coef. 3) + note de synthèse (4h-Coef. 4)

- **2 épreuves d'admission** : entretien (20min-Coef. 4) + épreuve orale de LVE (15 min-Coef. 1)

- Périodicité du concours : tous les ans en métropole ; tous les 2 ans à La Réunion

- Renseignements : Centres de gestion (Cdg) - www.fncdg.fr

## B - Concours de la fonction publique d'État

### • À dominante de droit public (Bac + 3)

### **Enarque (concours d'entrée à l'ENA) : Arrêté du 16 avril 2014 fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'École nationale d'administration**

Fonctions éventuelles : auditeur au Conseil d'État et à la Cour des comptes ; conseiller (de TA, de CAA, de CRC, des Affaires étrangères) ; inspecteur adjoint (à l'Inspection générale des finances ; à l'Inspection générale de l'administration, à l'Inspection générale des affaires sociales) ; administrateur civil ; directeur de cabinet du Préfet ou Sous-préfet d'arrondissement ; administrateur de la ville de Paris.

- **5 épreuves d'admissibilité** : **1**/composition de droit public - un court dossier est mis à disposition des candidats (5h-Coef. 4) **2**/composition d'économie - un court dossier est mis à disposition des candidats (5h-Coef. 4) **3**/composition sur une question contemporaine d'ordre général (5h-Coef. 4) **4**/note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier en questions sociales (5h-Coef. 4) **5**/Questions courtes en finances publiques (3h-Coef.3).

- **5 épreuves d'admission** : **1**/oral sur les questions relatives à l'UE (30min-Coef. 3) **2**/oral sur les questions internationales (30min-Coef. 3) **3**/ entretien (45min-Coef. 6) **4**/épreuve collective d'interaction (1h maxi-Coef. 3) **5**/épreuve orale d'anglais (30 min-Coef. 3).

- Périodicité du concours : tous les ans ; nombre de tentatives : 3

- Renseignements : ENA - www.ena.fr

- Intégration de l'ENA à Strasbourg : formation de 2 ans

### **Attaché d'administration (IRA) : arrêté du 6 juin 2008 modifié (le 22 juillet 2012) fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration**

- **2 épreuves d'admissibilité** (en février) : **1**/composition sur un sujet d'ordre général (4h-Coef. 4) **2**/épreuve d'une série de 6 QRC, Questions à réponses courtes en droit public, questions européennes, gestion des ressources humaines,

<sup>1</sup> Voir sur le site de legifrance, pour chaque décret ou arrêté cité, le texte en vigueur au jour de consultation du site ou la version consolidée pour avoir les dernières modifications réglementaires.

questions sociales, finances publiques et économie (4h-Coef. 4 ; 20 points pour la question de droit public et 10 points pour les autres)

- **2 épreuves d'admission (en mai) :** **1/**entretien avec le jury (25min-Coef. 4) **2/**épreuve orale de LVE (15 min-Coef. 1 - épreuve notée sur 20 et note prise en compte que dans la limite de 15 points).

- Périodicité du concours : tous les ans

- Renseignements : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) - [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr) ou le site internet de chaque IRA ([www.ira-bastia.fr](http://www.ira-bastia.fr) ; [www.ira-lille.gouv.fr](http://www.ira-lille.gouv.fr) ; [www.ira-lyon.gouv.fr](http://www.ira-lyon.gouv.fr) ; [www.ira-metz.fr](http://www.ira-metz.fr) ; [www.ira-nantes.gouv.fr](http://www.ira-nantes.gouv.fr))

- Intégration d'un IRA (Bastia, Lille, Lyon, Metz ou Nantes) : formation de 12 mois

### **Magistrat de Tribunal administratif (TA) et de Cour administrative d'appel (CAA) : Article R-233-11 du Code de justice administrative ; Arrêté du 28 septembre 2012 fixant le programme des épreuves des concours organisés pour le recrutement direct des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel**

- **3 épreuves d'admissibilité :** **1/**étude d'un dossier de contentieux administratif (4h-Coef. 3) **2/**QRC portant sur des sujets juridiques, institutionnels ou administratifs (1h30-Coef. 1) **3/** dissertation de droit public (4h-Coef. 1)

- **2 épreuves d'admission :** **1/**oral de droit public et conversation avec le jury sur des questions juridiques (30min-Coef. 2) **2/** entretien avec le jury (20min-Coef. 2)

- Périodicité du concours : irrégulière ; nombre de tentatives : 3

- Renseignements : ministère de la justice ([www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)) ou sur le site suivant du Conseil d'État : <http://www.conseil-etat.fr/Tribunaux-Cours/Recrutement-Carriere/Recrutement-des-magistrats/Le-recrutement-direct-par-voie-de-concours-externe-et-interne>

### **Inspecteur des finances publiques : Arrêté du 2 mars 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques**

- **2 épreuves d'admissibilité :** **1/** note de synthèse (4h-Coef. 7) **2/**épreuve écrite au choix (3h-Coef. 5 - note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire) :

-Soit réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques dans 6 matières au choix : - droit constitutionnel et administratif - institutions, droit et politiques communautaires - droit civil et procédures civiles - droit des affaires - analyse économique - finances et gestion publiques

-Soit résolution d'un ou plusieurs problèmes dans 2 matières au choix : économétrie et statistique - mathématiques

-Soit résolution d'un ou plusieurs problèmes et/ou cas pratiques en gestion comptable et analyse financière

- **3 épreuves d'admission :** **1/** Entretien avec le jury (30min-Coef. 6 - note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire) **2/**Exposé oral sur un sujet tiré au sort sur une option de l'épreuve écrite n°2 d'admissibilité, suivi de questions (20min-Coef. 4 - note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire) **3/** épreuve écrite de LVE (1h30 -Coef. 1 - pas de note éliminatoire)

- Périodicité du concours : tous les ans

- Renseignements : ministère de l'économie et des finances ([www.economie.gouv.fr/recrutement/inspecteur-des-finances-publiques-externe-0](http://www.economie.gouv.fr/recrutement/inspecteur-des-finances-publiques-externe-0)) ou DGFIP

- Formation d'un an à l'École Nationale des Finances Publiques, suivie d'un stage pratique de 6 mois

### **Inspecteur des douanes et droits indirects : Arrêté du 8 janvier 2008 modifié fixant la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects**

- **4 épreuves d'admissibilité dont une facultative :** **1/** note de synthèse (4h-Coef. 6) **2/**épreuve écrite à dominante juridique au choix (3h-Coef. 4) : Droit constitutionnel, droit administratif et libertés publiques - Institutions, droit et politiques communautaires - Droit des affaires - Droit pénal **3/**épreuve écrite à dominante économique au choix (3h-Coef. 4) : - Analyse économique - Comptabilité et analyse financière - Gestion et administration des entreprises - Géographie économique et humaine **4/**épreuve écrite facultative de LVE (2h-Coef. 2)

- **3 épreuves d'admission :** **1/** Entretien (30min-Coef. 10) **2/**oral de finances et gestion publiques (30min-Coef. 3) **3/** épreuve de LVE (15min -Coef. 3)

- Périodicité du concours : tous les ans

- Renseignements : ministère de l'économie et des finances ([www.economie.gouv.fr/recrutement/inspecteur-dgddi-externe](http://www.economie.gouv.fr/recrutement/inspecteur-dgddi-externe)) ou direction générale des douanes et droits indirects ([www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr))

- Formation d'un an à l'École Nationale des Douanes à Tourcoing, suivie d'une période de formation pratique de 6 mois

### **Inspecteur de l'action sanitaire et sociale : Arrêté du 9 juillet 1996 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales**

- **3 épreuves d'admissibilité :** **1/**composition sur un sujet d'ordre général (5h-Coef. 4) **2/** note de synthèse (4h-Coef. 4) **3/**composition au choix (4h-Coef. 3) : finances publiques, droit public, économie, système français de protection sociale.

- **2 épreuves d'admission :** **1/**entretien avec le jury (30min-Coef. 5) **2/**épreuve de LVE (20min -Coef. 1)

- Périodicité du concours : tous les ans

- Renseignements : ministère des Affaires sociales et de la Santé ([www.sante.gouv.fr/inspecteur-de-l-action-sanitaire-et-sociale-iass-externe.html](http://www.sante.gouv.fr/inspecteur-de-l-action-sanitaire-et-sociale-iass-externe.html))

- Formation de 2 ans à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) à Rennes.

• À dominante de droit privé (à préparer avec l'IEJ)

• **Bac + 4 : Magistrat (premier concours d'entrée à l'ENM) : Décret n° 72-355 modifié du 4 mai 1972 relatif à l'École nationale de la magistrature (article 18) ; Arrêté modifié du 31 décembre 2008 relatif aux modalités d'organisation, règles de discipline, programme, déroulement et correction des épreuves des trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature**

- **6 épreuves d'admissibilité** : **1**/composition sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles. (5h-Coef. 5) **2**/composition de droit civil ou de procédure civile (5h-Coef. 3) **3**/cas pratique de droit civil ou de procédure civile (2h-Coef. 1) **4**/composition de droit pénal ou de procédure pénale (5h-Coef. 3) **5**/cas pratique de droit pénal ou de procédure pénale (2h-Coef. 1) **6**/QRC sur l'organisation de l'Etat et de la justice, les libertés publiques et le droit public (2h-Coef. 2).

- **6 épreuves d'admission** : **1**/note de synthèse (5h-Coef. 4) **2**/oral d'anglais (30min-Coef. 3) **3**/oral de droit européen et de droit international privé (25min-Coef. 4) **4**/oral de droit social et de droit commercial (25min-Coef. 4) **5**/épreuve de mise en situation et d'entretien avec le jury (1h10-Coef. 6 - la note inférieure à cinq sur vingt est éliminatoire.) **6**/épreuve facultative de LVE (30min -Coef. 2 - obtention de points supplémentaires si note supérieure à la moyenne ; le nombre de points supplémentaires est limité à cinq) autre que l'anglais au choix : allemand, espagnol, italien, arabe littéral.

- Périodicité du concours : tous les ans ; nombre de tentatives : 3

- Renseignements : ministère de la justice ([www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)) ou École nationale de la magistrature ([www.enm.justice.fr](http://www.enm.justice.fr))

- Formation de 31 mois à l'ENM à Bordeaux.

• **Bac + 3 :**

**Officier de la police nationale : Arrêté du 27 janvier 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des officiers de la police nationale**

- **5 épreuves d'admissibilité** : **1**/dissertation sur un sujet d'ordre général (4h-Coef. 4) **2**/ Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif visant à dégager des propositions et solutions argumentées (4h-Coef. 3) **3**/QCM ou QRC sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la police nationale et des services du ministère de l'intérieur (1h-Coef. 3) **4**/QCM ou QRC sur le droit administratif général et/ou les libertés publiques (1h-Coef. 2) **5**/épreuve de droit pénal et/ou de procédure pénale (3h-Coef. 2).

- **2 épreuves de pré-admission** (note inférieure à 7/20 éliminatoire - coeff. 3) : Deux épreuves d'exercices physiques composées d'un parcours d'habileté motrice et d'un test d'endurance cardio-respiratoire.

- **5 épreuves d'admission** :

1/Des tests psychotechniques écrits, non notés, destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler en groupe (durée : trois heures).

2/Une épreuve de gestion du stress, sous forme d'un parcours permettant l'évaluation de la gestion du stress du candidat. Cette épreuve consiste à placer le candidat dans une situation imprévue et soudaine et à analyser son comportement. Une grille d'observation renseignée par le psychologue est communiquée au jury en vue de l'épreuve d'entretien. (durée : dix minutes maximum ; coefficient 2).

3/Une épreuve de mise en situation individuelle à partir d'un cas pratique tiré au sort pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 4).

4/Un entretien avec le jury s'appuyant sur des questions d'ordre général à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (durée : trente-cinq minutes ; préparation : trente-cinq minutes ; coefficient 5). Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Les membres du jury disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat, interprétés par le psychologue et de la grille d'observation renseignée par le psychologue lors de l'épreuve de gestion du stress.

5/Une épreuve orale obligatoire de langue étrangère consistant en une conversation (durée : quinze minutes ; coefficient 3). Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Le candidat indique son choix lors de son inscription au concours. Il ne peut en aucun cas en changer postérieurement à la clôture des inscriptions.

**Greffier en chef des services judiciaires : Arrêté du 9 février 2012 fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des greffiers en chef des services judiciaires**

- **2 épreuves d'admissibilité** : **1**/épreuve au choix : composition sur un sujet d'ordre général ou note de synthèse de documents d'ordre juridique ou administratif (4h-Coef. 4) **2**/ série de 3 à 6 questions sur le droit civil, la procédure civile, le droit pénal, la procédure pénale, le droit du travail, la procédure prud'homale et l'organisation judiciaire (4h-Coef. 4)

- **2 épreuves d'admission** : **1**/entretien avec le jury (30min, dont 10 min de présentation-Coef. 5) **2**/oral au choix : finances publiques ou droit de la fonction publique (15min + 15 min de préparation -Coef. 3)

- Périodicité du concours : tous les ans

- Renseignements : ministère de la justice ([www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)) ou direction des services judiciaires

- Formation de 18 mois à l'École nationale des greffes de Dijon.

## C - Concours de la fonction publique hospitalière (bac + 3)

### **Attaché d'administration hospitalière : Arrêté du 15 février 2012 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours d'accès au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière**

- **3 épreuves d'admissibilité** : **1**/composition sur un sujet d'ordre général (4h-Coef. 4) **2**/note de synthèse (4h-Coef. 4) **3**/composition au choix (3h-Coef. 3) : droit hospitalier - droit public - finances publiques - histoire - législation sociale et aide sociale - sciences économiques.

- **4 épreuves d'admission** : **1**/entretien de motivation (15min - Coef. 2) avec le jury comprenant un commentaire de texte sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux contemporains d'actualité (15 min - Coef. 2) **2**/oral sur une des matières non choisies à l'épreuve 3 d'admissibilité (15min - Coef. 3) **3**/épreuve orale de LVE : allemand, anglais, espagnol (15min -Coef. 2) **4**/épreuve facultative au choix (Coef. 1) : oral de LVE (15min -autre que celle choisie à la 3e épreuve d'admission) ou oral de statistiques (15min) ou épreuve sportive d'athlétisme et natation.

- Périodicité du concours : tous les ans  
- Renseignements : ministère des Affaires sociales et de la Santé ([www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)) ou Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (<http://www.cng.sante.fr/Concours-national-d-Attache-d.html#accès>)  
- Formation de 12 mois à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) à Rennes, suivi d'un stage pratique de 4 mois.

## II : LISTE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ À PRÉPARER

### **A - Liste des épreuves minimales d'admissibilité communes à tous les concours externes :**

#### **• Composition sur un sujet d'ordre général (sauf magistrat des TA et des CAA ; inspecteur des finances et des douanes)**

-**Administrateur territorial** (5h-Coef. 3) : «composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée»

-**Attaché territorial** (4h-Coef. 3) : sujet «relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...)».

-**Enarque** (5h-Coef. 4) : «composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société»

-**Attaché d'administration (IRA ; 4h-Coef. 4)** : «composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel»

La liste des thèmes abordés est fixée chaque année par arrêté du ministre de la Fonction publique. Cf. en annexe 3 l'arrêté du 18 juin 2014.

-**Inspecteur de l'action sanitaire et sociale** (5h-Coef. 4) : «Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels».

-**Magistrat (ENM)** (5h-Coef. 5) : composition «portant sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles».

-**Officier de la police nationale** (4h-Coef. 4) : «une épreuve de culture générale consistant en une dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours».

-**Greffier en chef des services judiciaires** (4h-Coef. 4) : épreuve au choix : composition sur un sujet d'ordre général (portant sur les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du monde contemporain) ou note de synthèse de documents d'ordre juridique ou administratif composition sur un sujet portant sur les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du monde contemporain

-**Attaché d'administration hospitalière** (4h-Coef. 4) : «une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée».

## • Note de synthèse (sauf concours externe d'entrée aux IRA)

-**Administrateur territorial** (4h-Coef. 5) : «Analyse d'un dossier soulevant un PB d'organisation ou de gestion rencontré par une CT».

-**Attaché territorial** (4h-Coef. 4) : note de synthèse à partir d'un dossier relatif à la spécialité choisie (5 spécialités : administration générale ; gestion du secteur sanitaire et social ; analyste ; animation ; urbanisme et développement des territoires). Ex. : Spécialité administration générale : Analyse d'un dossier soulevant un PB d'organisation ou de gestion rencontré par une CT.

-**Enarque** (5h-Coef. 4) : rédaction d'une note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier en questions sociales. NB : selon l'arrêté de 2014, «Il ne s'agit pas d'une note de synthèse et la seule exploitation du dossier fourni ne permet pas de répondre à la question posée» ! Cf. annexe 2 sur le programme de l'épreuve.

-**Magistrat de TA et de CAA** (4h- Coef. 3) : «étude d'un dossier de contentieux administratif». Il s'agit toutefois de rédiger **une note de conseiller rapporteur exposant les questions juridiques** soulevées par une affaire et la solution motivée à chacune d'elles.

-**Inspecteur des finances publiques** (4h- Coef. 7) : «Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions. Le dossier documentaire ne peut excéder 25 pages».

-**Inspecteur des douanes** (4h- Coef. 6) : «Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales».

-**Inspecteur de l'action sanitaire et sociale** (4h-Coef. 4) : «Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier remis au candidat».

-**Magistrat (ENM)** (5h-Coef. 4) : l'épreuve de note de synthèse (à partir de documents se rapportant à des problèmes judiciaires, juridiques ou administratifs) est une **épreuve d'admission** et non d'admissibilité !

-**Officier de la police nationale** (4h-Coef. 3) : «épreuve consistant, à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif, en la résolution d'un cas pratique visant à dégager des propositions et solutions argumentées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente pages».

-**Greffier en chef des services judiciaires** (4h-Coef. 4) : épreuve au choix : composition sur un sujet d'ordre général ou «note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif. Le dossier documentaire ne peut excéder 50 pages».

-**Attaché d'administration hospitalière** (4h-Coef. 4) : «une note rédigée à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'une question relative à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social».

## **B - Epreuves d'admissibilité spécifiques à certains concours externes :**

• **Administrateur territorial (3 épreuves supplémentaires en plus des 2 épreuves communes)**. Cf. en annexe 1 le programme des épreuves :

-Une composition d'économie (5h-Coef. 4)

-Une composition de droit public (5h-Coef. 4)

-Une épreuve écrite au choix (5h-Coef. 2) :

- épreuve de LVE (au choix : Allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe) : version, thème et composition écrite.

- ou composition au choix (droit des affaires - droit civil - droit pénal - géographie économique et humaine - histoire contemporaine - science politique et administrative - sociologie - gestion comptable et financière des entreprises - démographie - technologies de l'information et de la communication - mathématiques - statistique). Cf. en annexe le programme des épreuves

• **Enarque (3 épreuves supplémentaires en plus des 2 épreuves communes)**. Cf. en annexe 2 le programme des épreuves :

-Une composition de droit public (5h-Coef. 4) - un court dossier est mis à disposition des candidats

-Une composition d'économie (5h-Coef. 4) - un court dossier est mis à disposition des candidats

-QRC en finances publiques (3h-Coef. 3) : «rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter»

• **Attaché d'administration (IRA : 1 épreuve supplémentaire en plus de l'épreuve commune)**. Cf. en annexe 4 le programme de l'épreuve :

Une épreuve d'une série de 6 QRC (4h-Coef. 4 ; 20 points pour la question de droit public et 10 points pour les autres) : Questions à réponses courtes portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page au total.

- **Magistrat de TA et de CAA (2 épreuves supplémentaires en plus de l'épreuve commune).** Cf. en annexe 5 le programme des épreuves :
  - Des QRC (1h30-Coef. 1) : «Une épreuve constituée de questions portant sur des sujets juridiques, institutionnels ou administratifs appelant une réponse courte»
  - Une dissertation sur un sujet de droit public (4h-Coef. 1)
- **Inspecteur des finances publiques (1 épreuve supplémentaire en plus de l'épreuve commune).** Cf. en annexe 6 le programme de l'épreuve :
  - Une épreuve écrite au choix (3h-Coef. 5 - note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire) :
    - Soit réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques dans 6 matières au choix : - droit constitutionnel et administratif - institutions, droit et politiques communautaires - droit civil et procédures civiles - droit des affaires - analyse économique - finances et gestion publiques
    - Soit résolution d'un ou plusieurs problèmes dans 2 matières au choix : économétrie et statistique - mathématiques
    - Soit résolution d'un ou plusieurs problèmes et/ou cas pratiques en gestion comptable et analyse financière
- **Inspecteur des douanes et droits indirects (3 épreuves supplémentaires en plus de l'épreuve commune).** Cf. en annexe 7 le programme des épreuves :
  - Une épreuve à dominante juridique au choix (3h-Coef. 4) : Droit constitutionnel, droit administratif et libertés publiques - Institutions, droit et politiques communautaires - Droit des affaires - Droit pénal. Il s'agit d'«une composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou un commentaire d'un ou plusieurs textes».
  - Une épreuve à dominante économique au choix (3h-Coef. 4) : - Analyse économique (composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou un commentaire d'un ou plusieurs textes) - Comptabilité et analyse financière (composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou un cas pratique) - Gestion et administration des entreprises (composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou un cas pratique) - Géographie économique et humaine (composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou un commentaire d'un ou plusieurs textes)
  - Une épreuve écrite facultative de LVE (2h-Coef. 2) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un texte rédigé dans la langue suiv. : allemand - anglais - arabe - chinois- espagnol- russe- italien.
- **Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (1 épreuve supplémentaire en plus des épreuves communes).** Cf. en annexe 8 le programme de l'épreuve :
  - Une composition au choix (4h-Coef. 3) : finances publiques, droit public, économie, système français de protection sociale.
- **Attaché d'administration hospitalière (1 épreuve supplémentaire en plus des épreuves communes).** Cf. en annexe 12 le programme de l'épreuve :
  - Une composition au choix (3h-Coef. 3) : droit hospitalier - droit public - finances publiques - histoire - législation sociale et aide sociale - sciences économiques.
- **Pour les concours à dominante de droit privé (Magistrat - ENM, officier de police et greffier en chef),** voir le(s) épreuve(s) supplémentaire(s), *supra*, p. 4. Cf. en annexes 9, 10 et 11 le programme des épreuves.

### III : LISTE DES ÉPREUVES D'ADMISSION À PRÉPARER

#### A - Épreuves d'admission communes à tous les concours :

##### • Entretien oral

###### • Entretien oral classique

-**Attaché territorial** (20min-Coef. 4) : «Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les **connaissances administratives générales** du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie».

-**Énarque** (45 min - dont 10 min au plus d'exposé liminaire - Coef. 6) : «Un entretien permettant d'apprécier la personnalité, les motivations et le parcours des candidats».

-**Attaché d'administration** (IRA ; 25min - dont 5 min au plus de présentation par le candidat -Coef. 4) : «Un entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation»

Une fiche individuelle de renseignement est adressé au service gestionnaire du concours avant le début des épreuves d'admission. Elle est disponible sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/>).

**-Magistrat de TA et de CAA (20min-Coef. 2) :** «un entretien avec le jury portant sur le parcours et la motivation du candidat et ses centres d'intérêt, à partir d'une fiche individuelle de renseignements (...) préalablement remplie, ainsi que sur ses aptitudes à exercer le métier de magistrat administratif et à en respecter la déontologie»

**-Inspecteur des finances publiques (30min - dont 5 min d'exposé du parcours du candidat -Coef. 6 - note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire) :** «Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. (...) Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier».

**-Inspecteur des douanes (30 min sans préparation - Coef. 10) :** «Entretien, sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel, visant à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI».

**-Greffier en chef des services judiciaires (30min, dont 10 min au plus de présentation -Coef. 5) :** «entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mises en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation».

#### **• Entretien oral avec commentaire de texte ou de sujet**

**-Administrateur territorial (30 min - dont 10 min d'exposé et 20 min d'entretien - avec 30 min de préparation -Coef. 5) :** «Un commentaire d'un texte à caractère général ou d'un sujet d'actualité, suivi d'une conversation avec le jury, destinée notamment à apprécier la personnalité et les motivations du candidat, ainsi que son projet professionnel».

**-Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (30min + 30 min de préparation -Coef. 5) :** l'entretien comporte trois parties : 1/présentation par le candidat de son cursus professionnel et de ses motivations 2/exposé sur un sujet ou un texte d'ordre général après tirage au sort 3/réponses à des questions sur l'actualité sanitaire et sociale.

**-Officier de la police nationale (35min + 35 min de préparation -Coef. 5) :** «un entretien avec le jury s'appuyant sur des questions d'ordre général à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Les membres du jury disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat, interprétés par le psychologue et de la grille d'observation renseignée par le psychologue lors de l'épreuve de gestion du stress».

**-Attaché d'administration hospitalière :** l'entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel et sa motivation comporte deux parties : 1/ un commentaire de texte sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux contemporains d'actualité (15min + 15 min de préparation -Coef. 2) ; 2/ un échange sur son parcours universitaire et/ou professionnel ainsi que ses motivations, basé sur le CV du candidat (15min dont 5 min au plus de présentation -Coef. 2).

#### **• Entretien oral spécifique**

**-Magistrat - ENM (1h10-Coef. 6 - la note inférieure à cinq sur vingt est éliminatoire.) :** épreuve de mise en situation et d'entretien avec le jury comportant deux parties : 1/une mise en situation (30 min sans préparation) au cours de laquelle un groupe de candidats (d'au moins 3 membres) analyse un cas concret devant le jury ; chaque candidat disposant d'un temps de parole minimum d'au moins cinq minutes 2/un entretien avec le jury (40 min), comprenant un exposé du candidat sur une question d'actualité posée à la société française ou sur une question de culture générale ou judiciaire, suivi d'une conversation avec le jury portant sur le parcours et la motivation du candidat et sur sa participation à la mise en situation. Les membres du jury de l'épreuve de mise en situation et d'entretien disposent également de l'avis d'un psychologue.

#### **• Epreuve de LVE (sauf magistrat de TA et de CAA ; greffier en chef des services judiciaires)**

##### *- Oral obligatoire de LVE*

**-Administrateur territorial (30 min + préparation de 30 min - Coef. 2) :** Lecture et traduction d'un texte suivie d'une conversation en LVE au choix : Allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

**-Attaché territorial (15 min de préparation + 15 min de conversation - Coef. 1) :** Traduction d'un texte suivie d'une conversation en LVE au choix : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

**-Énarque (30 min + préparation de 15 min - Coef. 3) :** épreuve orale d'anglais de lecture et de commentaire d'un texte de 600 mots environ suivis d'une conversation avec le jury.

**-Attaché d'administration (IRA ; 15 min + préparation de 15 min -Coef. 1 - épreuve notée sur 20 et note prise en compte que dans la limite de 15 points) :** entretien à partir d'un texte court de LVE au choix : allemand, anglais, espagnol et italien.

**-Inspecteur des douanes (15 min sans préparation - Coef. 3) :** traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue (allemand - anglais - arabe - chinois - espagnol - russe - italien).

**-Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (20min + 20 min de préparation -Coef. 1) :** Lecture et traduction d'un texte suivie d'une conversation en LVE au choix : allemand, anglais, espagnol ou italien.

**-Magistrat - ENM (30min-Coef. 3) :** oral d'anglais «comportant le compte-rendu d'un texte, suivi d'une conversation».



-**Officier de la police nationale** (15 min -Coef. 3) : conversation dans une LVE au choix : allemand, anglais, espagnol, italien.

-**Attaché d'administration hospitalière** (15min + 15 min de préparation -Coef. 2) : Lecture et traduction d'un texte suivies d'une conversation dans une LVE au choix : allemand, anglais, espagnol.

- *Écrit obligatoire de LVE*

- **Inspecteur des finances publiques** (1h30 - Coef. 1 - pas de note éliminatoire) : Traduction d'un document rédigé en LVE au choix : allemand, anglais, espagnol ou italien.

- *Oral facultatif de LVE*

-**Magistrat - ENM** (30min -Coef. 2 - obtention de points supplémentaires si note supérieure à la moyenne ; le nombre de points supplémentaires est limité à cinq) : épreuve facultative de LVE autre que l'anglais au choix : allemand, espagnol, italien, arabe littéral.

-**Attaché d'administration hospitalière** (15min + 15 min de préparation -Coef. 1) : Lecture et traduction d'un texte suivies d'une conversation dans une LVE au choix : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, mandarin, portugais, russe à l'exclusion de celle déjà choisie à l'épreuve d'admission. Epreuve facultative au choix avec d'autres épreuves (voir *supra* p. 5).

**B - Épreuves d'admission spécifiques à certains concours :**

• **Administrateur territorial (4 épreuves orales supplémentaires)**. Cf. en annexe 1 le programme des épreuves :

-Deux oraux portant sur les finances publiques et l'économie financière (30 min - dont 10 min d'exposé et 20 min d'entretien - avec 10 min de préparation-Coef. 1,5) et sur des questions sociales ou des questions relatives à l'Union européenne (30 min - dont 10 min d'exposé et 20 min d'entretien - avec 10 min de préparation-Coef. 1,5)

-Un oral de droit et de gestion des collectivités locales (30 min - dont 10 min d'exposé et 20 min d'entretien - avec 30 min de préparation-Coef. 3)

-Un oral sur les éléments fondamentaux en matière d'organisation informatique, de logiciels de base et de nouvelles technologies de l'information (20 min - dont 10 min d'exposé et 10 min d'entretien - avec 20 min de préparation-Coef. 1)

• **Enarque (3 épreuves supplémentaires)**. Cf. en annexe 2 le programme des épreuves :

- Un oral sur les questions relatives à l'UE (30min - dont 10 min au plus d'exposé suivi d'échanges avec le jury - avec 1h de préparation avec accès aux traités régissant l'Union européenne et aux grands arrêts de la jurisprudence européenne Coef. 3)

- Un oral sur les questions internationales (30min - dont 10 min au plus d'exposé suivi d'échanges avec le jury - avec 10 min de préparation Coef. 3)

- Une épreuve collective d'interaction (1h maxi, incluant d'éventuels temps de préparation ; coef. 3) «permettant d'apprécier, dans l'exercice de différents rôles, les aptitudes comportementales et relationnelles des candidats»

• **Magistrat de TA et de CAA (1 épreuve supplémentaire)**. Cf. en annexe 5 le programme de l'épreuve :

- Une épreuve orale portant sur un sujet de droit public suivie d'une conversation avec le jury sur des questions juridiques (30min + 30 min de préparation -Coef. 2)

• **Inspecteur des finances publiques (1 épreuve supplémentaire)**. Cf. en annexe 6 le programme de l'épreuve :

- Un exposé oral, suivi de questions (20min + 20 min de préparation -Coef. 4 - note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire) : « Exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort sur une option de l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2, suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option» (droit constitutionnel et administratif - institutions, droit et politiques communautaires - droit civil et procédures civiles - droit des affaires - analyse économique - finances et gestion publiques - économétrie et statistique - mathématiques - gestion comptable et analyse financière)

• **Inspecteur des douanes (1 épreuve supplémentaire)**. Cf. en annexe 7 le programme de l'épreuve :

- Un oral de finances et gestion publiques (30min + 10 min de préparation -Coef. 3)

• **Attaché d'administration hospitalière (1 épreuve supplémentaire)**. Cf. en annexe 12 le programme de l'épreuve :

- Un oral sur une des matières non choisies à l'épreuve 3 d'admissibilité (15min - Coef. 3) : droit hospitalier - droit public - finances publiques - histoire - législation sociale et aide sociale - sciences économiques.

• **Pour les concours à dominante de droit privé (Magistrat - ENM et officier de police)**, voir les épreuves supplémentaires, *supra*, p. 4. Cf. en annexes 9 et 10 le programme des épreuves.